



Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin

Rapport d'activités 2016

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| A/ BILAN D'ACTIVITES 2016 | 2 |
| I / PRESENTATION DU SAGE DES DEUX MORIN | 2 |
| II / ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE | 3 |
| II-1 / Réunions de la CLE | 3 |
| II-2 / Réunions du bureau de la CLE | 3 |
| II-3 / Structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin | 4 |
| II-4 / Rédaction d'un guide de prise en compte du SAGE des Deux Morin dans les documents d'urbanisme | 5 |
| II-5 / Prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme | 5 |
| II-6 / Avis rendus par la CLE | 6 |
| III / ACTIVITES DE LA CELLULE D'ANIMATION | 7 |
| III-1 / Eléments administratifs | 7 |
| III-2 / Eléments financiers | 7 |
| III-3 / Eléments techniques | 7 |
| IV / COMMUNICATION | 8 |
| V / INDICATEUR DE TEMPS PASSE | 9 |
| VI / FINANCEMENT DU SAGE | 9 |
| VII / BILAN 2016 ET PERSPECTIVES | 10 |
| B / PROGRAMME D'ACTIONS PREVISIONNEL 2017 | 11 |

I / Présentation du SAGE des Deux Morin

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant du Petit Morin et du Grand Morin.

Le SAGE a pour but de fixer les objectifs de qualité et de quantité à atteindre, de répartir l'eau entre les différentes catégories d'acteurs afin de limiter les conflits d'usage, d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau. L'objectif du SAGE est donc de satisfaire tous les besoins sans porter atteinte irréremédiablement à la ressource en eau.

Le territoire du SAGE des Deux Morin s'étend sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin soit 175 communes réparties sur les départements de La Seine et Marne, la Marne et l'Aisne. Ce territoire couvre 1800 km².

La concertation avec les différents acteurs locaux (collectivités territoriales, agriculteurs, associations, services de l'état...) est primordiale dans l'élaboration de ce document. La Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée décisionnelle en charge de l'élaboration du SAGE, composée de 48 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état est représentative des acteurs du territoire.

Le SAGE est élaboré en 5 étapes :

- **l'état des lieux**, qui recense et analyse l'ensemble des données existantes, et détermine ou confirme les « manques ». Cette phase primordiale est la base de toutes réflexions sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été validée par la CLE le 29 juin 2010,
- **le diagnostic** qui apporte une vision synthétique objective, dégage les convergences, met à plat les divergences et repère les opportunités et les atouts. Cette phase aboutit à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Cette phase a été validé par la CLE le 31 mai 2011,
- **la phase tendances et scénarii** qui est fondée sur la volonté d'anticiper. Cette phase permet d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leur impact sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2015,2025...). Ensuite différents scénarii sont établis en fonction du degré de protection de la ressource en eau et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Le scénario tendanciel a été validé par la CLE le 8 novembre 2011 et ses scénarii alternatifs le 19 juin 2012.
- **le choix de la stratégie** qui permet d'établir une stratégie collective suite aux différents scénarii définis dans la phase précédente. Cette étape a été validée en février 2013.
- **la rédaction des documents du SAGE** qui consiste à la définition concrète des outils d'orientation, de gestion, d'aménagement et de suivi pour à la mise en œuvre du SAGE. Les documents constitutifs du SAGE ont été validés en janvier 2014. Les documents du SAGE ont ensuite fait l'objet d'une consultation des assemblées du 1^{er}

avril au 1^{er} août 2014 et d'une enquête publique du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2015. **Le SAGE des Deux Morin a été adopté par la CLE le 10 février 2016 et par arrêté interpréfectoral le 21 octobre 2016.**

II / Activités de la CLE et du bureau de la CLE

II-1 / Réunions de la CLE

En 2016, la CLE s'est réuni 3 fois :

- En février 2016 pour
- En juin 2016
- En décembre 2016

• Réunion du 10 février 2016

Suite à l'adoption du SDAGE Seine Normandie en décembre 2015, une mise à jour de l'état des lieux du PAGD a été nécessaire. Cette mise à jour ainsi que l'analyse de la compatibilité du SAGE vis-à-vis du SDAGE 2016-2021 a été présentée, puis le SAGE a été soumis à l'approbation de la CLE. **Le SAGE des Deux Morin a été adopté par la CLE** avec 34 voix pour et 2 voix contre. Le rapport d'activité 2015, le programme prévisionnel d'actions 2016 et le budget prévisionnel 2016 ont également été approuvés.

• Réunion du 23 juin 2016

Lors de cette réunion, la CLE a hiérarchisé les études complémentaires qu'elle doit mener dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE. Il a été décidé que les études relatives au ruissellement/érosion et aux zones humides sont à lancer en priorité.

• Réunion du 12 décembre 2016

Lors de cette réunion, la CLE a **validé le guide de prise en compte du SAGE des Deux Morin dans les documents d'urbanisme** ainsi que le **rapport d'activité 2016, le programme prévisionnel d'actions 2017**. Elle a fait un point sur l'avancement de la création de la future porteuse du SAGE (Cf. paragraphe II-3) et a adopté le contrat global Vallée de Marne.

II-2 / Réunions du bureau de la CLE

En 2016, le bureau de la CLE s'est réuni 4 fois :

- En janvier 2016
- En avril 2016
- En mai 2016
- En octobre 2016,

• Réunion du 22 janvier 2016

Cette réunion a eu pour objet d'analyser la compatibilité du SAGE avec le SDAGE Seine Normandi 2016-2021 nouvellement approuvé et de travailler au rapport d'activité 2015, au programme prévisionnel d'actions 2016 et au budget prévisionnel 2016

• Réunion du 1 avril 2016

Lors de cette réunion, le bureau de la CLE a travaillé sur le 8^{ème} numéro de Morin'feau relatif à l'objectif zéro phyto. Un début de réflexion a été mené sur la manière de communiquer sur le SAGE après son approbation. Les pistes de réflexion ont porté sur l'organisation de réunions d'informations par acteurs thématiques, sur la mise à jour du site internet, la création d'une plaquette et la rédaction d'article au sein des bulletins municipaux.

- **Réunion du 23 mai 2016**

Le bureau de la CLE s'est réuni pour travailler sur la hiérarchisation des études à mener dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE. Il a également validé le 8^{ème} numéro de Morin'feau relatif à l'objectif zéro-phyto. Le bureau de la CLE a également réfléchi à la création d'une exposition itinérante pour communiquer sur le SAGE après son approbation.

- **Réunion du 4 octobre 2016**

Lors de cette réunion, le bureau de la CLE a été informé sur l'avancement de la création de la structure porteuse du SAGE. Il a également été décidé de faire un diagnostic des inondations qui ont eu lieu sur le bassin des Morin en mai/juin 2016 et d'axer le prochain numéro du Morin'feau sur cette thématique.

II-3 / Structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

La démarche administrative de création du syndicat mixte d'aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin a débuté. Au cours du 1^{er} semestre 2016, les communes ont dû délibérer pour transmettre la compétence « Animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : mise en œuvre du SAGE des Deux Morin » aux communautés de communes à laquelle elles appartiennent. Ces dernières ont ensuite modifié leurs statuts pour prendre la dite compétence. A l'issue des quatre mois de délais pour délibérer :

- 14 communautés de communes ont pris la compétence mise en œuvre du SAGE
- 3 communautés de communes n'ont pas délibéré
- 1 communauté de communes a refusé de prendre la compétence mise en œuvre du SAGE.

Les CDCI de Seine-et-Marne, de la Marne ont été consultées sur le projet de création du SMAGE respectivement le **23 septembre** et le **12 septembre 2016**. La CDCI de l'Aisne ne s'est pas réunie en 2016. Au vue des délibérations reçues, il a été décidé d'exclure du projet de périmètre du futur syndicat, les EPCI dont le territoire est situé majoritairement à l'extérieure du bassin des Morin et qui n'ont pas engagé de procédure de prise de la compétence « mise en œuvre du SAGE des Deux Morin » ainsi que les communautés de l'Aisne car l'avis de la CDCI de l'Aisne n'a pu être émis. Cela ne remet pas en cause le périmètre d'intervention du syndicat à savoir le bassin versant des Deux Morin. Les communautés de communes du bassin des Morin exclus du périmètre défini, pourront y adhérer par la suite.

Le périmètre du futur syndicat se compose donc des communautés de communes suivantes :

Pour le département de la Seine et Marne

- Communauté de communes de la Brie des Morin
- Communauté de communes de la Brie des Moulins
- Communauté de communes du Cœur de la Brie
- Communauté de communes du Pays Créçois
- Communauté de communes du Pays de Coulommiers
- Communauté de communes du Pays Fertois
- Communauté de communes du Provinois
- Communauté d'agglomération Val d'Europe Agglomération

Pour le département de la Marne :

- Communauté de communes de la Brie Champenoise
- Communauté de communes de la Brie des Etangs
- Communauté de communes des Coteaux Sézannais
- Communauté de communes des Portes de Champagne
- Communauté de communes du Sud Marnais

Suite à l'arrête inter préfectoral portant projet de périmètre du SMAGE, les communautés de communes ont jusqu'au 30 décembre 2016 pour adopter ce périmètre et les statuts du futur SMAGE, en vue d'une création effective au 1^{er} janvier 2017.

II-4 / Rédaction d'un guide de prise en compte du SAGE des Deux Morin dans les documents d'urbanisme

Afin d'aider les collectivités à prendre en compte les objectifs et orientations du SAGE dans les documents d'urbanisme, un guide a été rédigé. Ce travail a débuté en 2015 et s'est poursuivi en 2016. Un comité de pilotage composé des membres du bureau de la CLE, des services de l'état et chambres consulaires, des agents des services urbanisme des collectivités du territoire, des animateurs de SCOT, d'associations a été créé. Ce comité de pilotage s'est réuni le **18 mai 2016** pour discuter des fiches relatives à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées et pluviales et la prise en compte des sites pollués. Une relecture de la totalité du guide a été réalisée par les membres du copil en octobre 2016. Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement des PLU en janvier 2016, l'ensemble des fiches ont été modifiée pour prendre en compte cette actualité réglementaire.

Le guide se compose de 16 fiches donnant des préconisations pour intégrer la gestion de l'eau au sein des SOT, des Plu et des cartes communales:

Fiche n°1 – protéger la qualité de l'eau potable

Fiche n°2 – assurer l'approvisionnement en eau potable

Fiche n°3 – protéger les nappes d'eau souterraines

Fiche n°4 – maîtriser le ruissellement et l'érosion

Fiche n°5 – intégrer l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées

Fiche n°6 – prendre en compte les déchets et les sites pollués

Fiche n°7 – rétablir les continuités écologiques

Fiche n°8 – restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau

Fiche n°9 – protéger les berges des cours d'eau et la ripisylve

Fiche n°10 – lutter contre les espèces exotiques

Fiche n°11 – protéger les espaces naturels remarquables

Fiche n°12 – protéger et préserver les zones humides

Fiche n°13 – préserver les zones naturelles d'expansion de crue

Fiche n°14 – gérer les eaux pluviales

Fiche n°15 - favoriser la densification de l'urbanisation

Fiche n°16 - préempter, acquérir et gérer

II-5 / Prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme

De nombreuses communes du bassin des Morin sont en cours de révision de leurs documents d'urbanisme. Celles-ci ont sollicités la CLE pour intégrer les orientations et objectifs du SAGE

dans leurs documents de planifications. Ainsi 17 porters à connaissance ont été rédigés, 9 collectivités ont invités le représentant de la CLE aux réunions de personnes publiques associées et 7 avis ont été rendus sur des documents d'urbanisme.

| Rédaction de porter à connaissance | Participation aux réunions des PPA | Rédaction des avis |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Boissy-le-Châtel - Aulnoy - Etoges - Choisy-en-Brie - Frétoy - Esternay - Condé-Sainte-Libiaire - SAN Val d'Europe - Boutigny - Pommeuse - Boitron - Congy - Coulommiers - Crecy la Chapelle - Montceaux Les Provins - Mortcerf - Mouroux - SCOT Grand Provinois | <ul style="list-style-type: none"> -PLU de Mouroux (14/03/2016) -PLU d'Etoges (15/03/2016) -PLU de Condé-Sainte-Libiaire (11/04/2016) - SCOT Epernay - PLU de Boutigny - PLU de Pommeuse - PLU de Coulommiers - PLU de Montceaux Les Provins -SCOT du Pays Creçois | <ul style="list-style-type: none"> -PLU de Condé-Sainte-Libiaire -PLU de Mœurs-Verdey -PLU de la Ferté-sous-Jouarre - SCOT Marne Ourcq - PLU de Choisy en Brie - PLU de Mœurs Verdey - PLU de Boissy le Chatel |

II-6 / Avis rendus par la CLE

Le bureau de la CLE a été sollicité pour donner son avis sur 7 dossiers.

| Nom du dossier | Pétitionnaire du projet | Date de l'avis | Avis |
|--|------------------------------------|----------------|--|
| PLU de Condé Ste Libiaire | Mairie de Condé Ste Libiaire | Mars 2016 | Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises |
| Renouvellement de l'autorisation pour l'épandage des boues de l'usine d'épuration Seine aval | SIAAP | Avril 2016 | Favorable sous réserve |
| PLU de Mœurs Verdey | Mairie de Mœurs Verdey | Avril 2016 | Favorable |
| PLU de La Ferté sous Jouarre | Mairie de La Ferté sous Jouarre | Juin 2016 | Favorable |
| SCOT Marne Ourcq | Syndicat mixte du SCOT Marne Ourcq | Août 2016 | Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises |
| PLU de Boissy le Chatel | Mairie de Boissy le Chatel | Octobre 2016 | Favorable |

| | | | |
|-----------------------|---|---------------|--------------------|
| PLU de Choisy en Brie | Communauté de Communes du Cœur de la Brie | Décembre 2016 | En cours d'analyse |
|-----------------------|---|---------------|--------------------|

III / Activités de la cellule d'animation

La cellule d'animation est composée d'une animatrice et d'une comptable.

III-1 / Eléments administratifs

- **Organisation des réunions** de la CLE, du bureau de la CLE, du copil « Guide SAGE et urbanisme », et des réunions relatives à la structure porteuse (invitations, réservation de salle de réunion, compte rendu...).
- **Suivi de la procédure de création de la structure porteuse** (envoi de courrier, présentation en CDCI, suivi des délibérations...)
- Gestion du courrier départ et arrivée
- Assurer l'information des collectivités et des différents organismes (bureau d'études, membres de la CLE...) en répondant à leur demande particulière.

III-2 / Eléments financiers

- **Préparation des dossiers de subvention relatifs au fonctionnement du SAGE** auprès des différents financeurs (Agence de l'eau, Conseils régional d'Ile de France) **et suivi de ces dossiers.**
- Préparation du budget prévisionnel 2016
- **Suivi comptable** (titre et mandat de paiement, compte administratif et de gestion, relations avec la trésorerie...)

III-3 / Eléments techniques

- **Animations des différentes réunions** (réalisation de power point, animation de la réunion)
- **Mise à jour du PAGD** suite à l'approbation du SAGE et **analyse de la compatibilité du projet de SAGE avec le SDAGE Seine Normandie 2016-2021.**
- **Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE a été demandé.**
- **Rédaction de portée à connaissance pour l'élaboration/révision des documents d'urbanisme** à la demande des collectivités.
- **Rédaction des 6 dernières fiches du guide « l'urbanisme au fil des l'eau », mise à jour et mise en page du guide.**
- **Suivis de dossiers en rapport avec la thématique « eau » et formations**

| Thème | Dossiers |
|--|--|
| <i>Eaux superficielles et milieux naturels</i> | <ul style="list-style-type: none"> Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin SIVHM – Réunion technique sur le projet de restauration de la continuité écologique sur 6 ouvrages. Comité de pilotage des sites Natura 2000 0« Vannetin », « Marais de St Gond » et « Petit Morin » Comité EDATER Natura 2000 « Vannetin » - Réunion sur le projet de reméandrage du Vannetin Réunion sur la cartographie des cours d'eau de Seine et Marne à la DDT 77 Forum territoriale des rivières Ile de France Réunion d'information sur la compétence GEMAPI organisé par la DDT 77 |
| <i>Eau potable et nappes d'eau souterraine</i> | <ul style="list-style-type: none"> Plan départemental de l'eau de Seine et Marne – participation aux différents groupes de travail Observatoire de l'eau de la Marne Réunion technique départementale « eau potable » |
| <i>Inondations/sécheresse</i> | <ul style="list-style-type: none"> Comité départemental des risques majeurs de Seine et Marne Rencontre des animateurs de SAGE à l'EPT Seine Grands Lacs |
| <i>Urbanisme</i> | <ul style="list-style-type: none"> Réunion des personnes publiques associées pour l'élaboration de PLU ou de SCOT |
| <i>Séminaires/Formations</i> | <ul style="list-style-type: none"> Séminaires des animateurs SAGE - Agence de l'Eau Seine Normandie le 17 octobre 2016 Journée des Présidents de SAGE - Agence de l'Eau Seine Normandie le 18 octobre 2016 |
| <i>Autres</i> | <ul style="list-style-type: none"> Comité de pilotage des contrats globaux du Surmelin et du Petit Morin, vallée de Marne et du canton de Charly sur Marne Atelier projet de territoire de la communauté de communes de la Brie Champenoise |

Dossiers « eau et environnement » suivis par la cellule d'animation du SAGE des Deux Morin en 2016

IV / Communication

- Envoi du rapport d'activité de l'année écoulée à chaque commune du territoire du SAGE afin de les tenir informées de l'avancée du projet.
- Actualisation du **site internet du SAGE** des Deux Morin.
- Préparation et envoi du **8^{ème} numéro de Morin'f'eau** relatif à l'objectif « zéro-phyto ». Préparation du **9^{ème} numéro** consacré aux inondations.



V / Indicateur de temps passé

| MISSIONS | ACTIONS | Nombre de 1/2 journées en moyenne par année | % du temps/an |
|-------------------------------------|--|---|---------------|
| Fonctionnement de la CLE | Préparation, convocation, animation, compte rendu, powerpoint... de la CLE, du bureau de la CLE, rapport d'activité... | 70 | 15% |
| | Recherche de financement, suivis des marchés, suivis comptable, budget | 4 | 1% |
| | Mise en place de la future structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE (suivi de la procédure de création, CDCI...) | 20 | 4% |
| | Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé, | 40 | 8% |
| | Autres tâches administratives | 20 | 4% |
| Elaboration du SAGE | Validation du SAGE (compatibilité avec le SAGE, mise en page, rédaction des documents accompagnant l'arrêté d'approbation...) | 70 | 15% |
| Urbanisme | Rédaction du guide « SAGE et urbanisme » | 120 | 26% |
| | Appui aux collectivités (PAC, réunions PPA, analyse de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE...) | 60 | 13% |
| Communication et information | Réalisation d'outils de sensibilisation et de communication (site internet, Morin'f'eau, réunions d'information...) | 25 | 5% |
| | Journées de formation/séminaire (AESN, DRIEE, EPTB, formation) | 6 | 1% |
| Animation et sensibilisation | Participation à des démarches de planification, de contractualisation (Natura 2000, contrats globaux...), ou à des réunions techniques | 35 | 8% |

Indicateur de temps moyen passé par la cellule d'animation du SAGE des Deux Morin en 2016

VI / Financement du SAGE

- **Subventions**

Subventions de fonctionnement

En 2016, seul l'Agence de l'Eau subventionne le fonctionnement du SAGE des Deux Morin à hauteur de 50%. Les subventions seront versées début 2017 sur les justificatifs des dépenses de l'année 2016. En début d'année 2016, le solde de l'animation 2015 a été versé (15 375 €).

- **Autofinancement**

En 2016, dernière année de l'élaboration du SAGE, aucune collectivité n'a été sollicitée pour participer financièrement au fonctionnement du SAGE.

- **Compte administratif 2016 (solde au 22/11/2016)**

| SECTION FONCTIONNEMENT | | SECTION INVESTISSEMENT | |
|--|--------------------|---|--------------------|
| DEPENSES | | DEPENSES | |
| Fournitures, frais automobile, téléphone, internet, formations, copies, timbres, études... | 7 216,74 € | Matériels informatiques et de bureau, mobiliers, logiciel | 0 € |
| Salaires et charges patronales | 70 147,42 € | | |
| Charges financières | 44.10 € | | |
| <i>Total dépenses</i> | <i>77 408,26 €</i> | <i>Total dépenses</i> | <i>0 €</i> |
| RECETTES | | RECETTES | |
| Subventions, participation des communes | 31 631,65 € | Recettes | 0 € |
| Produits divers | 1 450 € | | |
| Remboursement salaire | 11 302.66 € | | |
| <i>Total recettes</i> | <i>44 38431 €</i> | <i>Total recettes</i> | <i>0 €</i> |
| Solde fonctionnement Année N | -33 023,95€ | Solde investissement Année N | 0 € |
| Affectation N-1 | 130 719,53€ | Affectation N-1 | 23 707,82 € |
| Solde de la section fonctionnement | 97 695,58 € | Solde de la section investissement | 23 707,82 € |
| SOLDE GLOBAL A FIN 2016 : 121 403,40 € | | | |

VII / Bilan 2016 et perspectives

L'année 2016 a été marquée par l'adoption du projet du SAGE des Deux Morin par la CLE en début d'année et par l'approbation par arrêté interpréfectoral en fin d'année.

Les travaux de la CLE se sont orientés majoritairement vers la thématique « urbanisme » avec la finalisation du **guide de prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme et le conseil auprès de collectivités révisant leurs documents quant à la bonne intégration des objectifs et orientations du SAGE au sein de leurs documents de planification.**

La **procédure de création de la future structure porteuse** pour la mise en œuvre du SAGE a été lancée et devrait aboutir à la création effective du SMAGE début 2017.

L'année 2017 sera la première année de mise en œuvre du SAGE et sera orientée majoritairement vers la communication relative au SAGE mais aussi à la thématique « eau » en général.

B / Programme d'actions prévisionnel 2017

ADMINISTRATIF

- Mise en place du comité syndical du SMAGE, élection du Président et du bureau.
- Définition d'une convention de partenariat entre la CLE et la structure porteuse
- Suivi de la procédure de renouvellement de la CLE
- Coordination des débats autour de la gouvernance de la compétence GEMAPI

TECHNIQUE

- Avis de la CLE sur les projets du territoire
- Rédaction des porter à connaissance du SAGE et participation aux différentes réunions des personnes publiques associées dans le cadre de l'élaboration/révision de document d'urbanisme
- Accompagnement des collectivités dans les inventaires zones humides en amont de la prise en compte dans les documents d'urbanisme.
- Lancement d'une étude d'amélioration des connaissances (étude ruissellement/érosion ou inventaires zones humides) : rédaction du cahier des charges, montage financier, recrutement du bureau d'étude, suivi de l'étude.
- Mise à jour des données de l'état des lieux pour disposer d'un état « zéro » de la mise en œuvre du SAGE
- Définition d'un tableau d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SAGE
- Suivis des différents dossiers du territoire en rapport avec l'eau (« Natura 2000 », définition de BAC, vannage grenelle, contrats globaux, plan départemental de l'eau...)

FINANCEMENT

- Demande de subventions pour assurer le fonctionnement de la CLE auprès des Conseils Départementaux de Seine et Marne, Marne et Aisne, des Conseils Régionaux d'Ile de France, Grand Est et Haut de France de l'Agence de l'Eau et suivis des dossiers.
- Montage et suivis des dossiers de subventions concernant l'étude d'amélioration des connaissances.
- Définition du budget du SMAGE

COMMUNICATION

- Rédaction d'un plan de communication
- Organisation de réunions d'information sur le SAGE des Deux Morin validé
- Création d'une plaquette sur le SAGE approuvé
- Edition du 9^{ème} et 10^{ème} numéro du Morin'f'eau
- Création d'un nouveau site internet
- Proposition d'articles sur le SAGE aux collectivités du territoire

SAGE des Deux Morin
6 rue Ernest Delbet
77320 La Ferté Gaucher
Tél : 01 64 03 06 22

Le Président de la CLE du SAGE
des Deux Morin

Roger REVOILE

